

SÉANCE DU MARDI 4 AVRIL 2023
EN MAIRIE DE SAINT-LAURENT-SUR-SÈVRE

Date de convocation 27 mars 2023
Date d'affichage du compte-rendu 20 avril 2023

Etaient présents : AGENEAU Marie-Claire, BERTRAND Marie-Line, CADORET Nadia, COUDERC Eric, FELDFEBEL Dominique, GABARD Bruno, GELINEAU Marie-Hélène, GIRARDEAU Nadia, MORISSET Marie-Paule, HERSANT Marie-Noëlle, MURZEAU Bernadette,

Absents excusés, BARRE Patricia, BERTEAUD Stéphanie, CHEVREAU Annie, FORGET GAGEOT Florence, FERREIRO Catherine, PAPIN Alexandra.

Secrétaire de séance : HERSANT Marie-Noëlle.

Le Procès-Verbal de la séance du 13 février 2023 est approuvé sans susciter d'observations particulières des membres présents.
Il est ensuite passé à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

I. FINANCES

- ① Approbation du compte de gestion 2022
Délibération n°01-23

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur Le Président expose aux membres du CCAS que le compte de gestion est établi par Monsieur Le Receveur à la clôture de l'exercice.

Monsieur Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'approbation du CCAS en même temps que le compte administratif.

**Monsieur Le Président,
L'ensemble du CCAS,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

- ② Vote du compte administratif 2022
Délibération n°02-23

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	7 828,45
	Réalisé :	2 792,15
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	7 828,45
	Réalisé :	927,40
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	94 759,45
	Réalisé :	75 570,93
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	94 759,45
	Réalisé :	83 011,69
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-1 864,75
Fonctionnement :	7 440,76
Résultat global :	5 576,01

- ③ CA du CCAS – affectation de résultats de fonctionnement de l'exercice 2022
Délibération n°03-23

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de M. COUDERC Eric, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	12 220,68
- un excédent reporté de :	19 661,44
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	7 440,76
- un déficit d'investissement de :	1 864,75
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	1 864,75

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	7 440,76
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	6 164,75
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 276,01
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	1 864,75

4 Budget primitif CCAS 2023
Délibération n°04-23

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : 6 164,75

Recettes : 6 164,75

Fonctionnement

Dépenses : 83 767,00

Recettes : 83 767,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 6 164,75 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 6 164,75 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 83 767,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 83 767,00 (dont 0,00 de RAR)

5 Subventions 2023

05-2023 SUBVENTIONS 2023

Madame GIRARDEAU Nadia, adjointe aux affaires sociales, informe l'Assemblée des différentes demandes de subventions à caractère social qui ont été déposées en mairie. Ces subventions seront imputées directement sur le budget du CCAS.

Le total des subventions accordées en 2022 est de : 6 050 €

	2021	2022	2023
C/6574 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS & AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVE			
ADMR (Service d'aide)	2 092,00	940,00	736,00
AFSEP	100,00	100,00	100,00
AMI MALVENT	600,00	600,00	600,00
AMICALE RESIDENTS EHPAD MONTFORT	324,00	430,00	500,00
BANQUE ALIMENTAIRE DE VENDEE	309,00		
ECOUTE PARENTS	100,00	100,00	100,00
ENSEMBLE CHANTE SEVRE	0,00		75,00
ENTRAID ADDICT 85	0,00	0,00	
FRANCE ADOT 85	-	0,00	
FRANCE PARKINSON 85	0,00	0,00	100,00
IME LES HERBIERS		0,00	240,00
JALMALV-Vendée	0,00	0,00	100,00
MELUSINE	-	100,00	80,00
NOVALISS (COUP DE POUCE)	0,00	400,00	400,00



RESTAURANTS DU CŒUR (LES) Maine et loire	0,00		50,00
SECOURS CATHOLIQUE - EPICERIE SOLIDAIRE :	3 423,33	1 359,00	
• Amls de Malvent :			932,00
• Epicerie Solidaire :			1 589,00
SECOURS CATHOLIQUE France	0,00	0,00	
SECOURS POPULAIRE	0,00	0,00	
TELETHON			148,00
UDAF 85	0,00	0,00	
VACANCES ET FAMILLES	200,00	300,00	300,00
TOTAL	8 058,33	5 915,00	6 050,00

Le Centre Communal d'Action Sociale,
A l'unanimité des membres présents,

☞ SE PRONONCE favorable à l'attribution des subventions proposées ci-dessus.

II. FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL)

Le département nous demande s'il est possible de contribuer au budget du FSL pour l'année 2023. L'aide apportée aux Saint Laurentais est de 2150.27€ qui correspond à des aides pour 6 personnes. Le CCAS approuve la demande et donne un avis favorable à l'octroi d'une attribution à la hauteur de 600€. Cette somme sera délibérée au prochain Conseil Municipal.

III. ACTUALISATION DU TARIF DES REPAS DE L'EHPAD Montfort

Suite au Conseil d'Administration du 27 mars 2023, l'EHPAD Montfort nous informe d'une actualisation du tarif du portage des repas à la Résidence Marie Louise Trichet. Celui-ci passera de 5.10 € à 5.50€ au 01/07/2023. Cette augmentation sera délibérée en juin 2023 au prochain CCAS

IV. QUESTIONS DIVERSES

❶ Animation pendant la semaine bleue :

Le CCAS est favorable à cette proposition. Nous allons nous renseigner auprès d'Isabelle BOURASSEAU, responsable de la Prévention Sénior de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne afin d'organiser cette animation qui se déroulera la semaine du 2 au 8 octobre 2023. Cette organisation a pour but d'informer et de sensibiliser sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées.

❷ Projet sur le livret « Mémoire de nos aînés » :

Avant de se lancer dans un livret autour de la mémoire de nos aînés, nous allons répondre favorablement à la demande de Marion Leroux, Référente Jeunesse, qui souhaite avec les jeunes interviewer nos aînés dans son projet webradio afin de parler de Saint Laurent d'autrefois. Il a été proposé de contacter Mme Pasquier Marie-Odile et Mme Soulard Marie-Josèphe. Si celles-ci acceptent, cette diffusion se déroulera pendant les vacances d'avril.

❸ Mutuelle :

Suite à une doléance du 22 mars d'un Saint Laurentais, sur une demande de mutuelle portée par la municipalité, il a été décidé en séance, de proposer une enquête dans le prochain bulletin municipal pour dénombrer les personnes intéressées. Selon les résultats de cette enquête, nous contacterons ou non les différentes mutuelles.

❹ Pôl'art :

Pour donner suite à une doléance en lien avec l'incendie d'un appartement et la demande d'une cagnotte en ligne pour le couple, le CCAS ne valide pas cette demande qui ne rentre pas dans les compétences d'une municipalité.

❺ Presbytère :

A la suite d'une rencontre du 23 mars 2023 sur le devenir du presbytère avec Mmes Cadoret et Hersant, Père Ronel, Père Paulin et les membres du conseil paroissial, plusieurs idées ont été évoquées : parking, logements d'urgence... Pour le moment, rien n'est arrêté, les différentes commissions continueront à travailler sur ce sujet.

La secrétaire de séance
Marie-Noëlle HERSANT



La Vice-présidente du CCAS
Nadia GIRARDEAU

Girardeau